

Directives pour les visiteurs

- ▶ Pendant la visite, la distance sociale doit être respectée à tout moment.
- ▶ Aucune main ne doit être serrée.
- ▶ Limitez la durée de la visite et contactez éventuellement l'agent immobilier (par téléphone) après la visite pour plus d'informations.
- ▶ Ne visitez jamais un immeuble sans rendez-vous.
- ▶ Si possible, apportez votre propre masque et respectez l'obligation de porter un masque.
- ▶ Veillez à avoir une bonne hygiène des mains au début de la visite. L'agent immobilier prévoira le matériel nécessaire à cette fin.
- ▶ Respectez le créneau horaire proposé par l'agent immobilier. N'arrivez pas en retard et ne rendez pas la visite inutilement plus longue que nécessaire pour avoir une bonne idée des lieux.
- ▶ Respectez vos engagements vis-à-vis de l'agent immobilier quant au nombre de personnes présentes ;
- ▶ Pendant une visite, maximum 3 personnes adultes peuvent être présentes, outre l'agent immobilier et les occupants. Ne touchez pas aux portes ou aux objets pendant les visites. L'agent immobilier ouvrira toutes les portes, fenêtres et/ou armoires.
- ▶ Restez à la maison si vous - ou un de vos contacts rapprochés - présentez des symptômes de maladie ou si avez été en contact avec une personne présentant des symptômes de maladie, ou si vous êtes soumis à des obligations de quarantaine.
- ▶ Vous avez eu un contact à risque, êtes dans l'attente du résultat de votre test ou avez été testé positif ? Signalez-le sans délai au coordinateur « coronavirus » de l'agence immobilière, dont les coordonnées se trouvent ici : info@lequipeimmobiliere.be et/ou 071/960.444
- ▶ Suivez toujours les instructions de l'agent immobilier.
- ▶ Avant la visite, l'agent immobilier passera à nouveau en revue les règles avec vous sur place, afin que vous compreniez bien les précautions et les règles de sécurité qui assureront la sécurité de la visite.